

Jacques-Olivier Boudon (dir.), *Le Concordat et le retour à la paix religieuse*. Actes du colloque organisé par l'Institut Napoléon et la Bibliothèque Marmottan le 13 octobre 2001

Paul Chopelin



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ahrf/10782>
DOI : 10.4000/ahrf.10782
ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2009
Pagination : 233-234
ISBN : 978-2-200-92557-4
ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Paul Chopelin, « Jacques-Olivier Boudon (dir.), *Le Concordat et le retour à la paix religieuse*. Actes du colloque organisé par l'Institut Napoléon et la Bibliothèque Marmottan le 13 octobre 2001 », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 355 | janvier-mars 2009, mis en ligne le 01 décembre 2009, consulté le 24 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/10782> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.10782>

Ce document a été généré automatiquement le 24 avril 2022.

Tous droits réservés

Jacques-Olivier Boudon (dir.), *Le Concordat et le retour à la paix religieuse*. Actes du colloque organisé par l'Institut Napoléon et la Bibliothèque Marmottan le 13 octobre 2001

Paul Chopelin

RÉFÉRENCE

Jacques-Olivier Boudon (dir.), *Le Concordat et le retour à la paix religieuse*. Actes du colloque organisé par l'Institut Napoléon et la Bibliothèque Marmottan le 13 octobre 2001, Paris, Éditions SPM, coll. de l'Institut Napoléon (4), 2008, 220 p., ISBN 978-2-901952-63-3, 30 €.

- 1 Parmi les nombreux ouvrages publiés à l'occasion du bicentenaire du Concordat de 1801, les actes de ce colloque se distinguent non seulement par la variété des sujets abordés, mais aussi par la participation des meilleurs spécialistes. Centré sur les années 1800-1803, il offre un large panorama de l'état actuel de la recherche, avec un nombre relativement restreint de contributions.
- 2 Alors que la plupart des historiens se sont jusqu'ici placés du côté français, Philippe Boutry choisit d'aborder la question du Concordat du point de vue romain (« Pie VII et le rétablissement du catholicisme en France : logiques romaines du Concordat »). L'auteur commence son propos par un tableau historiographique très complet de la question, en présentant le conflit qui opposa, notamment lors des phases de tension entre Paris et Rome au cours du XIX^e siècle, les historiens et théologiens gallicans à leurs opposants

« romains » au sujet de l'interprétation du Concordat de 1801. Philippe Boutry retrace ensuite la carrière de Barnaba Chiaramonti jusqu'à son élection au pontificat en 1800, offrant aux lecteurs français une synthèse claire et dense, nourrie des travaux les plus récents, notamment italiens. L'étude de la négociation du Concordat a été centrée sur la question du statut du catholicisme dans l'État, « discussion de principe » selon les termes de l'auteur, mais dont il démontre l'importance primordiale pour l'organisation du nouvel ordre religieux. Au terme de longues discussions, Bonaparte réussit à convaincre le Saint-Siège de considérer le catholicisme comme « la religion de la grande majorité des citoyens français ». Pie VII est ainsi amené à reconnaître le changement opéré par la Révolution en matière de liberté spirituelle. Dans l'attente de temps meilleurs, il accepte ce nouveau statut et parvient à rallier la Curie à sa décision. En dépit de ce renoncement, l'autorité du pape sort renforcée de l'épreuve. Philippe Boutry parle avec raison de véritable « coup d'État » pontifical contre l'ancienne Église gallicane, dont les évêques sont contraints de démissionner et d'abandonner l'essentiel de leur pouvoir.

- 3 Jean Tulard évoque de son côté, dans un court article, le rôle du duo Fouché-Talleyrand dans l'élaboration du Concordat (« Talleyrand et Fouché face au Concordat »). Après avoir souligné ce qui, dans le parcours révolutionnaire de ces deux personnages, les poussait à l'intransigeance à l'égard de Rome, il présente les moyens qu'ils ont déployés pour affaiblir la position des représentants pontificaux et défendre le clergé constitutionnel, pour lequel les deux ministres ont gardé toute leur sympathie.
- 4 L'attitude spécifique des évêques constitutionnels à l'égard du Concordat est d'ailleurs exposée à la suite par Bernard Plongeron (« Hypothèques sur le Concordat. Lecture gallicane des anciens évêques constitutionnels »). Dans cette contribution publiée dans les *AHRF* en 2004, les étapes de la laborieuse réconciliation des anciens constitutionnels nommés à un siège concordataire sont minutieusement retracées, depuis les premières tractations avec Rome jusqu'à l'ultime dénouement de la crise, lors du sacre impérial en 1804. Cette affaire témoigne à nouveau des énormes concessions que Pie VII a dû accepter, face à un clergé gallican « intransigeant » et bénéficiant de la protection ouverte du gouvernement français.
- 5 La cérémonie de la proclamation du Concordat, le 18 avril 1802, a fixé l'attention de Thierry Lentz, qui voit dans cette journée un nouveau succès politique pour Bonaparte (« La proclamation du Concordat à Notre-Dame le 18 avril 1802 »). Au cours des mois qui précèdent la ratification officielle du Concordat, le premier consul a dû en effet affronter l'opposition des idéologues, disposant de puissants relais parmi les membres du corps législatif, ainsi que d'une partie de l'armée. Le « coup d'État parlementaire » du printemps 1802 permit de se débarrasser des importuns au sein des chambres. Du côté de l'armée, l'affaire du Concordat fut l'occasion de régler un conflit latent depuis Brumaire et d'épurer l'institution de ses éléments révolutionnaires les plus radicaux. Les résistances symboliques exercées lors de la cérémonie de Notre-Dame (officiers déjeunant pendant le service, remarques désobligeantes prononcées à haute voix, prêtres bousculés, Moreau se promenant ostensiblement, le cigare aux lèvres, dans les jardins des Tuileries alors que sonnent les cloches de la cathédrale...) ne sont plus que les expressions dérisoires d'une contestation en voie de complète résorption.
- 6 À la suite de Daniel Robert et de Marcel Scheidhauer, André Encrevé présente les articles organiques des cultes protestants comme un bouleversement maladroit de l'organisation des Églises réformées en France (« La réorganisation des cultes

protestants par Bonaparte »). Il souligne les problèmes posés par l'interdiction des synodes généraux, qui met l'administration dans l'embarras, notamment sous le Second Empire, lorsqu'il faut trancher les débats théologiques intra-protestants, qui relèvent normalement du synode.

- 7 Jacques-Olivier Boudon offre pour sa part une synthèse sur le remaniement de la carte diocésaine française et la nomination des nouveaux évêques (« La reconstruction des diocèses en 1802 »), reprenant ici quelques pages de son excellent *Napoléon et les cultes* (2002). Deux communications viennent ensuite apporter un éclairage inédit sur la situation religieuse dans deux espaces européens sous influence française. Alain Pillepich présente le Concordat italien du 16 septembre 1803, qui reconnaît cette fois le catholicisme comme religion d'État (« Le Concordat italien de 1803 »). Il faut signaler que le texte de l'accord, difficilement accessible en langue française, est reproduit en intégralité à la fin de l'article. Michel Kérautret expose ensuite les tentatives allemandes d'établir un ordre religieux de type concordataire dans le Saint-Empire avant la conquête française (« L'échec du projet de Concordat allemand »). Après 1806, Napoléon tente à son tour d'établir un concordat allemand dans le cadre de la Confédération du Rhin, mais la rupture avec Rome est alors déjà consommée et le projet tourne court.
- 8 Bruno Foucart reprend quant à lui le dossier du concours de 1802 organisé pour célébrer « la paix d'Amiens et la loi sur les cultes », et élargit son étude à l'ensemble des représentations iconographiques du Concordat sous le Consulat et l'Empire : sans surprise, la figure de Napoléon, restaurateur de la paix religieuse, est au centre de la plupart des compositions – dessins, peintures et gravures – qui viennent renforcer l'aura messianique du chef de l'État (« Les iconographies du Concordat, laboratoire d'une nouvelle politique de l'image »).
- 9 Une dernière communication, rédigée par Hervé-Just Favier, évoque la situation religieuse dans un canton franc-comtois au moment du Concordat, mais son intérêt, purement local, n'est pas très évident au regard des autres contributions (« M^{gr} Le Coz contre un curé franc-comtois : guerre et paix pour des cloches sous le Consulat »).
- 10 Ces actes de colloque ne remettent pas fondamentalement en cause les connaissances actuelles sur le Concordat : Napoléon est bien le grand vainqueur politique de l'affaire, même si le pape en profite pour renforcer son autorité sur l'Église de France. En revanche, l'ensemble de ces contributions permet de bénéficier d'une excellente mise au point historiographique sur le sujet. La richesse et la précision des références citées – notamment dans la communication de Philippe Boutry – contribuent à faire de cet ensemble un outil de travail particulièrement utile pour de futures recherches. Si les négociations entourant le Concordat sont désormais bien connues, l'histoire religieuse de l'Empire reste encore un chantier largement ouvert, qui ne doit pas être abandonné une fois « l'effet bicentenaire » dissipé.